



Numéro 4

♦ Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ♦
www.avqv.net

Octobre 2012

« Agir sur l'environnement aujourd'hui pour demain »

ÉDITORIAL

Cet été lors de mes vacances en Haute-Normandie et en Picardie, je me suis rendu à la fête du verre de la Vallée de la Bresle qui avait lieu au manoir de Fontaine à Blangy-sur-Bresle (76). De nombreux artistes exposaient leurs œuvres. Conjointement, avait lieu une exposition des œuvres des Compagnons verriers européens du CERFAV (Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers).

Celle de Mathias Taglang, jeune artiste de vingt-sept ans, a retenu mon attention. En guise d'éditorial, je soumets à votre réflexion le texte qui accompagnait ses réalisations, dont l'une illustre cet éditorial, et qui devrait nous faire réfléchir tous à l'après-pétrole.



« Dominatu Olei », détail, pâte de verre, diam 30 cm x h 20 cm.
Mathias Taglang, 2011.

« Le pétrole est-il le fluide vital de la civilisation contemporaine ? Une drogue omniprésente et toute puissante à laquelle l'homme serait devenu accro, augmentant tous les jours sa dépendance, s'approchant inexorablement de l'overdose ? Pandore des temps modernes, le pétrole a permis à l'homme de connaître un âge d'or où les innovations technologiques et sociologiques ont connu une panacée rarement égalée depuis l'apparition de l'homme sur terre.

Facteur d'évolution indéniable, il a permis de reléguer l'assouvissement des besoins primaires d'une partie des terriens au rang de problème annexe. La multiplicité de ses formes et de ses applications, sa facilité d'utilisation en font la sèvre nourricière de notre civilisation. Son ubiquité me fait dire que l'homme est entré dans une ère « pétroliène ». Mais à quel prix ?

L'homme semble être asservi, dominé, écrasé par cet ami. Cette dépendance a ses limites. Ressources consommées à outrance, on en arrive à oublier que la terre n'en possède pas des réserves infinies. Cette période d'ataraxie arrive à sa fin et le tarissement de cette manne entraînera dans nos mœurs un bouleversement tel que l'homme mettra plusieurs générations à s'en remettre.

Ce cadeau de la terre, qui a apporté son lot de malheurs et de guerres, nous entraînera-t-il dans un nouveau cycle de violence ? La domination territoriale et l'appropriation des dernières ressources seront-t-elles plus importantes que le bien-être des populations ? Allons-nous entrer dans une période transitoire en attendant un nouvel âge d'or ?

Robert AUJARD

Présentation de deux nouveaux administrateurs

Catherine Sachot-Poncin est née à Fontenay-le-Comte en 1937. Elle fait ses études de médecine à la faculté de Nantes, puis sa spécialité de pédopsychiatrie en Lozère auprès du Dr François Tosquelle, fondateur de la psychothérapie institutionnelle. Elle exerce sa profession dans l'Oise pendant près de trente ans comme responsable d'un inter-secteur de pédopsychiatrie, avec poste d'attachée, dans le service du Centre hospitalier de Creil. Disciple du Dr Françoise Dolto (La Maison Verte de Creil), elle est en contrôle psychothérapeutique avec elle durant de longues années.

Elle prend sa retraite en 1999 et se reconvertis dans le monde forestier. Elle participe au comité de rédaction du journal des Forestiers Privés des Pays de la Loire (Hauts Bois), et à de nombreuses commissions : Natura 2000, Zones Humides, P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), communication du S.F.P.85 (Syndicat des Forestiers Privés de Vendée), administrateur et vice-président honoraire de ce syndicat, membre actif de la coopérative forestière Cofor-Ouest.

Elle adhère à l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie en 1999.

Mariée, puis divorcée (Dr Claude Poncin 1937-1988), elle a trois enfants et deux petits-enfants.

André Boutin

André Boutin est né le 6 novembre 1932 à Saint-Etienne-du-Bois, dans une famille de cinq enfants.



Sa santé déficiente l'amènera à passer son baccalauréat à domicile. Aujourd'hui à la retraite, il fut instituteur puis directeur d'école à Champagné-les-Marais et à Chaillé-sous-les-Ormeaux où il fut conseiller municipal.

Pendant trente-et-un ans il fut responsable du patrimoine (Musée de la basse vallée de l'Yon).

André Boutin s'est beaucoup investi dans la sauvegarde de notre patrimoine vendéen en sauvant de la ruine les deux seigneuries de l'Aubonnière et en créant un gîte d'étape.

Il représente notre association au sein de plusieurs commissions.

Hommage à Michel Crucis

Le département de la Vendée et l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie sont en deuil. Michel Crucis nous a quittés le 10 septembre 2012 à l'âge de 90 ans.

Michel Crucis était président d'honneur de notre association, dont il était un fidèle adhérent, depuis la création de celle-ci en 1975.

Michel Crucis fut un homme politique très apprécié de tous. Il avait été élu conseiller général de la Vendée en 1951, dans le canton de Chantonnay, succédant à son beau-père, Henri Rochereau. En 1970, il fut élu président du conseil général de la Vendée, fonction qu'il exerça jusqu'en 1988.

Il fut également maire de Chantonnay, de 1953 à 1995, député à l'Assemblée Nationale Constituante de 1958 à 1962, conseiller régional de 1972 à 1988, et sénateur de 1977 à 1995.

L'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie s'incline devant sa mémoire et présente à sa famille ses très sincères condoléances.



Photographie prise le 19 avril 1986.
Michel Crucis, président du conseil général de la Vendée,
Gérard Sorin, conseiller général du canton de Fontenay-le-Comte,
François Pilastre, président de l'Association Vendéenne pour la
Qualité de la Vie, et Robert Aujard, président de l'Amicale
Philatélique Fontenaisienne et trésorier de l'A.V.Q.V..

Énergies marines

Parmi les énergies renouvelables, on a très vite pensé à utiliser l'énergie que pouvait fournir la mer.

L'usine **marémotrice** de La Rance barrant l'estuaire entre Dinard et Saint-Malo, mise en service en 1966, est encore la seule installation raccordée au réseau électrique qui utilise ce type d'énergie. Avec ses dix turbines de 24 Mw (24 000 Kw pour les non-scientifiques !), elle fournit chaque année environ 500 Gwh (500 000 Kwh), c'est-à-dire près de la moitié de l'énergie produite dans la région Bretagne. L'expérience acquise avec cette usine et le fort potentiel présenté par les côtes françaises inciteraient à utiliser plus largement l'énergie des marées, mais le montant de l'investissement ainsi que l'impact visuel et environnemental de cette réalisation ont stoppé en France tout autre projet de ce type. Seul un autre projet au monde, en Corée du Sud, a vu le jour.

L'exploitation de l'**énergie représentée par les courants marins** semble plus prometteuse puisque des études ont montré que ces courants pourraient fournir près de 3 Gw de puissance le long des côtes françaises.

Aussi, cette technologie en est à un stade avancé, puisqu'a été mise à l'eau en octobre 2011 la première *hydrolienne* commerciale, baptisée Arcouest. Le parc hydrolien EDF de Paimpol Bréhat, devrait suivre en 2013.

La société Sabella a mis à l'eau une hydrolienne de 500 Kw près d'Ouessant et devrait reprendre en 2013 la campagne d'essai de son prototype D 10 en partenariat avec GDF Suez. La société Aquaphile de Landéda en Bretagne expérimente un engin flottant à hélice, baptisé Hydro-Gen 2, délivrant 10 Kw. Enfin, la société HydroQuest de Saint-Martin-d'Hères près de Grenoble, devrait lancer la commercialisation, à partir de 2013, d'un système d'hydrolien à axe vertical pour récupérer les courants fluviaux et marins.

Un dossier pour l'appel d'offres européen NER 300 pour un parc de 17 Mw au Raz Blanchard, près des îles anglo-normandes a été déposé par EDF EN et la DCNS.

Tous ces projets montrent la crédibilité de cette filière.

La transformation du mouvement des vagues en énergie, dite filière **houlomotrice**, représente également un potentiel théorique très important estimé entre 10 et 15 Gw, mais tous les projets n'en sont encore qu'au stade expérimental essentiellement à la Réunion avec trois acteurs différents.

Une autre technologie exploitant l'**énergie thermique des mers**, cherche à utiliser la différence de température entre une eau chaude de surface à 25° et une eau océanique proche de 4°, ce qui limite la production à des zones insulaires en milieu tropical. Un prototype est en expérimentation à la Réunion et des projets sont à l'étude à la Martinique et à Tahiti.

Une dernière technologie consisterait à exploiter la différence de salinité entre des eaux marines et des eaux douces, c'est la filière dite **osmotique**. Cette filière n'en est pour l'instant qu'à l'état de projet.

L'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a retenu pour 2020 les objectifs suivants pour le développement des énergies marines électriques : 400 Mw installés pour l'hydropompe, 200 Mw installés pour l'houlomoteur et 200 Mw installés pour l'énergie thermique des mer.

Pour arriver à ces objectifs, il a fallu dans un premier temps fédérer le réseau des acteurs de ces filières. C'était l'objectif d'IPANEMA destiné à rassembler cent trente acteurs impliqués dans les énergies marines : une commission « énergies marines » au sein du Syndicat des énergies renouvelables, un groupe de travail au sein du « cluster » maritime français. La filière s'appuie également sur les compétences de l'Ifremer, sur celles des pôles de compétitivité de la mer, situés en Bretagne et en région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que sur celles de l'Ecole centrale de Nantes...

Des groupes industriels solides s'intéressent désormais à cette filière : DCNS, Alstom, STX France...

Ils devraient contribuer à faire passer la filière des opérations pilotes à des projets commerciaux.

G^{al} Jacques de MORANT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.V.Q.V.

Président d'honneur : Général Jacques de Morant

Président : Robert Aujard

Vice-Président : Joël Maugin

Vice-Présidente : Régine Albert

Secrétaire Générale : Paula Chauvin

Trésorière : Nicole Fournier

Membres :

- Guy Bobinet
- André Boutin
- Pierre Faivre
- Roger Hardy
- Henri de La Bretesche
- Charles Mallard
- Olivier Maurisset
- Suzel Michaud
- Catherine Sachot-Poncin

Sortie-découverte à Maillé 8 septembre 2012

C'est par une journée particulièrement chaude et ensoleillée qu'une délégation majoritairement féminine de l'A.V.Q.V. a découvert la belle commune de Maillé.

M. le Maire nous accueillit aimablement, malgré ses soucis d'ordre public, et sacrifia quelques instants pour nous souhaiter la bienvenue et présenter à grands traits sa commune. Il confia à M. Hubert Joyeux le soin de nous guider tout au long de cette journée.

Le président de l'A.V.Q.V., après avoir remercié M. le Maire exprima combien il serait heureux de le compter parmi ses adhérents.

M. Hubert Joyeux, notre excellent guide, a su nous faire partager sa passion pour une commune qui, depuis le passage de son aïeul, (compagnon venu du Limousin) s'est enrichie de plusieurs générations de la famille Joyeux. Famille qui enfantera des agriculteurs, des religieux, des militaires et participera activement à la vie communale. M. Hubert Joyeux a été élu de sa commune pendant un quart de siècle et maire durant quelques mois. Actuellement, il est très actif dans la vie paroissiale.

La première visite commença par la présentation du parvis de l'église Notre Dame de l'Assomption avec son porche du XII^e siècle, seul vestige roman d'une église qui a subi de nombreuses agressions durant les guerres de religion. Restent également dans le chœur de l'église des arcs brisés de style gothique. Sur les claveaux, sont sculptées des figurines évoquant le spectacle (jongleur, joueur de vielle ...). On peut également apprécier sur les arcs latéraux le graphisme d'influence mauresque.

Nous sommes à 25 Km de la mer ! Le vent salin dégrade

fortement la pierre calcaire.

Le chevet est orné d'une présentation monumentale de l'Assomption de la Vierge (1850).



Intérieur de l'église de Maillé.

Deux retables du XVII^e siècle en stuc et plâtre, restaurés localement, représentent Saint Pient (évêque de Poitiers en 540, il érigea une chapelle à l'endroit où sa barque avait échoué) et Sainte Geneviève.

Un tableau de la Vierge et l'Enfant est un don de Napoléon III en souvenir du curé de la paroisse guillotiné durant la révolution.



Les adhérents de l'A.V.Q.V. devant l'église de Maillé.

La deuxième visite fut une promenade-découverte de Maillé où M. Joyeux nous fit bénéficier de son regard passionné pour les lieux de son enfance.

Ville frontière du Bas-Poitou, la prospérité de Maillé est due jusqu'aux années 50 à la proximité des villes de Niort et de La Rochelle.



Promenade-découverte guidée par M. Joyeux.

En 1880, Maillé comptait 1500 habitants, plus de 450 barque et 40 fours à pain. Le transport fluvial du blé vers Marans puis La Rochelle et les nombreux échanges de denrées étaient florissants.

Actuellement restent cinq exploitations agricoles, là où on en comptait cent dix juste après la guerre de 1940, ainsi que six cafés et six épiceries. Maillé a également bénéficié après 1940 d'un essor économique grâce à la présence d'un négociant en vins assurant plus de quarante emplois et d'un fabricant de cagettes avec cent cinquante emplois.

La population actuelle en légère progression se compose de 800 habitants. Hormis une boulangerie et une charcuterie, les commerces ont pratiquement tous disparu.

Reste une vie associative très développée comme en témoigne la réputation de l'harmonie locale avec ses soixante-seize participants.

Le centre, contrairement aux communes voisines, est en dehors de la circulation automobile et totalement lié au « Grand port ». Toute la voirie a été mise en valeur par un aménagement minéral de qualité. On remarquera sur un plan, la forme circulaire du bourg avec ses nombreuses venelles conduisant vers des biefs (canaux) servant au transport de toutes les marchandises et animaux.

Des petits sentiers pour atteindre les jardins ont la largeur d'une brouette avec son fagot de bois, environ 1,20m.

La troisième visite, avant l'excellent repas à l'auberge du Vieux Batelier au lieu-dit « La croix des Marys », portait sur les ouvrages réalisés pour la gestion des canaux. L'aqueduc de 1664 avec son écluse permit d'assécher 1000 hectares de Marais. Le long des digues créées étaient présentes tous les 300 mètres la cabane du huttier chargé

de l'entretien sur 150 mètres de chaque côté et bénéficiant du bois et de la pêche.

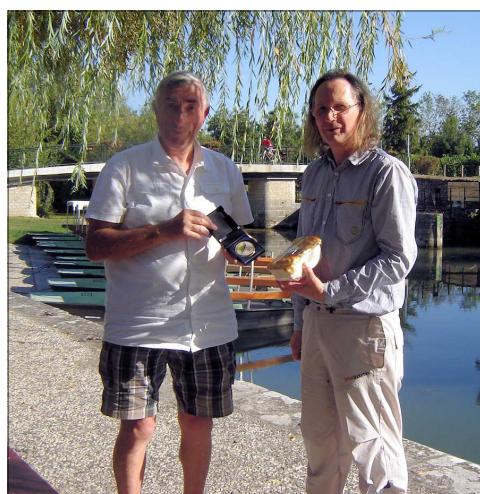
Divers poissons vivent dans les canaux et longtemps la pêche aux anguilles était une réelle source de revenus. Sur le nouvel ouvrage est greffé un passage aux anguilles. L'ensemble barrage-aqueduc récemment restauré, permet une gestion savante de l'hydraulique nécessaire à la bonne entente de voisinage. Le temps finit par atténuer sérieusement les conflits de personnes.

L'après-midi, toujours avec un beau soleil et le plaisir des commentaires de Monsieur Joyeux, la promenade en « capucines » nous fit découvrir le charme des paysages des canaux sous les regards des cygnes et d'un héron au « long bec emmanché d'un long cou ».



Promenade en « capucines ».

C'est en découvrant le « Saint-Pient » spécialité locale délicieuse accompagnée de boissons rafraîchissantes, le tout généreusement offert par la Mairie, que nous dûmes nous séparer à regret de notre hôte, après la remise de la médaille de la commune au président qui n'oublia pas de laisser quelques formulaires d'inscription à l'association.



Remise de la médaille de la commune à Robert Aujard.

Joël MAUGIN

Réunion sur la forêt de Mervent-Vouvant - 13 octobre 2012 Société d'Émulation de la Vendée

Cette réunion concernait la forêt de Mervent-Vouvant en particulier et la forêt française en général. Le point de vue historique, son évolution, les lois qui la régissent depuis la nuit des temps, ont été traités par le professeur Pierre Yannick Legal, éminent juriste de la faculté de droit de Nantes. Sa conférence très étayée est le fruit de sa passion pour la Vendée et la forêt de Mervent et de son érudition tant sur le plan historique que juridique. Cette thèse, très fortement enrichie par les textes législatifs récents, mériterait d'être publiée.

Le pouvoir n'a cessé de réglementer la forêt depuis la Grande Réformation de 1661, puis l'Ordonnance de 1669 de Colbert sous le contrôle général des Finances. Il en ressort que la forêt de Mervent-Vouvant dans sa partie domaniale du moins, n'a cessé d'évoluer positivement. Elle répond aujourd'hui aux exigences gouvernementales de gestion, rentabilité et accueil du public. Le responsable de l'ONF (Office National des Forêts), M. Courtot en a témoigné, mettant en évidence la gestion durable de la forêt domaniale : 2 500 ha sur les 5 000 ha du massif le plus important de Vendée.



Il en a expliqué les exigences dans le plan de gestion, les techniques d'entretien, des éclaircies aux coupes, des essences locales aux choix liés au réchauffement climatique, des expériences d'enrésinement à leur modulation, de la faune, de la gestion cynégétique, des chasses au petit et gros gibier, des chasses à courre, des sous-traitants, de la vente des bois et de leurs débouchés... Pour regretter le morcellement extrême de la forêt privée vendéenne... En France, la forêt couvre **15,7 millions d'hectares**, soit **28,6 % du territoire**. La France est le troisième pays européen pour la surface forestière après la Suède et la Finlande. La surface a doublé depuis 1827. **Trois quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires privés !** La surface de la forêt privée couvre près de dix millions d'hectares soit près de 20 % du territoire national... Passionnant !

D^r Catherine SACHOT-PONCIN

Phtalates et santé



Les phtalates sont un groupe de produits chimiques, tous dérivés de l'acide phtalique. Ce sont des liquides visqueux, transparents, incolores, avec peu ou pas d'odeur et très peu volatils. Dans l'environnement les phtalates sont bio dégradables, mais peuvent persister longtemps en milieu aquatique. Les phtalates ne sont utilisés que depuis cinquante ans et la production mondiale est aujourd'hui de 3 millions de tonnes par an. Ce sont des plastifiants incorporés dans les matières plastiques et autres matériaux pour les rendre souples, flexibles. L'autre domaine d'application est celui des cosmétiques où ils sont incorporés comme agents fixateurs afin d'améliorer le pouvoir de pénétration sur la peau ou d'empêcher un vernis de craquer.

Usages et avantages

Du fait de leur coût peu élevé, on les retrouve dans de multiples produits de consommation courante : en premier lieu dans nombre d'articles en PVC, qu'ils soient rigides, semi-rigides ou souples, dans des emballages alimentaires, les ballons, les bottes, chaussures, rideaux de douche, tuyaux, cuirs synthétiques, textiles imperméables, toiles « cirées », couches, jouets, matériel de perfusion... Ils entrent aussi dans la composition de peintures, encres, cosmétiques et détergents.

Santé

Cette omniprésence dans nos produits de consommation a suscité des inquiétudes de la part des organismes de santé publique qui étudient depuis plus de 20 ans leur toxicité. Des professeurs de médecine du monde entier ont fait avancer les connaissances et démontré l'impact des phtalates avec une féminisation des garçons exposés *in utero*. Les pionniers sont Niels Skakkebaek au Danemark, Charles Sultan en France, Shanna Swan et Ana Soto aux États-Unis. Leurs dernières conclusions sont à prendre très au sérieux : ils ont découvert que l'on retrouverait ces perturbateurs endocriniens dans la descendance sur plusieurs générations. Enfin, en mars dernier, la revue britannique *Human Reproduction* a publié les travaux de trois équipes françaises (INSERM Rennes, École vétérinaire Nantes, INRA Toulouse) mettant en évidence que l'exposition des testicules de l'homme adulte aux phtalates entraîne une inhibition de la production de l'hormone masculine, la testostérone. Jusqu'ici, un tel effet n'avait été constaté que sur les testicules de fœtus humain ou chez le rongeur.

Législation

Fort heureusement, nos élus nationaux sont informés des risques sanitaires des phtalates. Une proposition de loi visant à interdire leur utilisation a été déposée par le député Yvan Lachaux en juillet 2010 et adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 3 mai 2011.

Évidemment l'interdiction pose d'autres problèmes, mais faisons confiance à nos députés et sénateurs pour qu'ils parviennent rapidement à mettre en place une réglementation protectrice de notre santé.

L'attitude du consommateur

Dans l'attente de décision du législateur, le consommateur se doit d'être prudent et d'orienter sa consommation en connaissance de cause.

Quels sont les modes d'exposition ?

L'inhalation des phtalates n'est pas prépondérante car ces composés sont très peu volatils, néanmoins le risque est à prendre en compte avec les aérosols cosmétiques (déodorants, laques...) et aussi avec les colles. L'ingestion est plus critique avec les matériaux plastiques au contact des aliments, et les jouets (les phtalates peuvent migrer dans la salive). Le contact cutané par des cosmétiques contenant des phtalates représente un risque certain.

Les emballages



Les emballages plastiques sont identifiés par un chiffre (de 1 à 7) imprimé en relief dans un petit triangle (souvent situé sur une face cachée et difficile à lire). Chacune de ces sept catégories correspond à des phtalates d'usage courant :

1 PET (Poly Ethylène Téraphthalate) : bouteilles d'eau, sacs de cuisson, barquettes...

2 PEHD (Poly Ethylène Haute Densité) : bouteilles de lait

3 PVC (Poly Vinyl Chlorure) : menuiseries, meubles, toiles cirées, revêtements de sol...

4 PEBD (Poly Ethylène Basse densité, LDPE en anglais) : récipients souples, sachets, sacs poubelles, bâches...

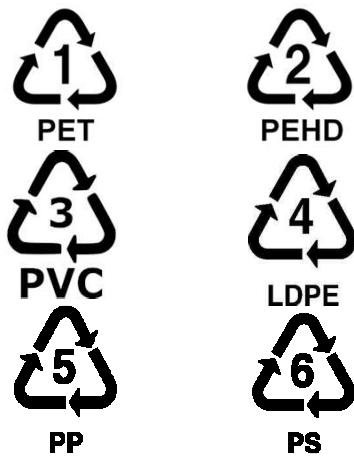
5 PP (Poly Propylène) : emballages alimentaires, jouets, automobile, électroménagers...

6 PS (Poly Styrène) : isolants thermiques, gobelets, couverts, films, ustensiles...

7 Autres : à découvrir...



Les phtalates et le bisphénol A font partie des perturbateurs endocriniens les plus préoccupants.



Précautions à prendre. Il faut d'abord retenir que les produits étiquetés **2, 4 et 5** sont sans danger.

Par contre les produits étiquetés **1 et 3** sont potentiellement dangereux. Retenons que les boissons et aliments contenus dans ces emballages ne doivent pas être stockés, mais consommés rapidement et surtout que ces emballages ne doivent surtout pas être chauffés ou exposés à des sources de chaleur. Il est donc déconseillé d'utiliser ces bouteilles pour stocker des sauces, soupes, jus... y compris au congélateur. Pour réchauffer un plat cuisiné au micro-onde, il est recommandé de verser le contenu dans une assiette pour éviter que les phtalates pénètrent la nourriture.

Les produits étiquetés **6** sont très dangereux en cas de combustion, car ils libèrent des styrènes. Ne pas les brûler. **Les phtalates font partie, avec le Bisphénol A, des perturbateurs endocriniens les plus préoccupants.** Pour la Pr Shanna Swan, ce sont des produits chimiques furtifs, comme on le dit d'un avion, car personne ne se rend compte de leur présence, mais ils font des dégâts.

Jean-Claude BRIANCEAU
Bulletin Sèvre Environnement N°51
Juin 2012

Directeur de la Publication : M. Robert Aujard
Président - I.S.S.N. en cours.

Comité de la Lettre :
M^{mes} Régine Albert, Paula Chauvin, M. Robert Aujard.

Conception et réalisation :
M^{mes} Couroussé, Pierre, M. Aujard.

Crédit photographique : p. 1 : Mathias Taglang ;
p. 2 : à gche, Robert Aujard, à dte, Georges Reignier ;
p. 4 : en haut, Robert Aujard, en bas, Joël Maugin ;
p. 5 : à gche, Guy Thizon, à dte, Robert Aujard,
Catherine Aujard ; p. 6 : Robert Aujard ; p. 8 : Roger Volat,
C. Verdan.

Impression : COPYCOP - 9 bis, rue du Dr Audé 85200
Fontenay-le-Comte

En-tête de La Lettre : © Alexis Couroussé

Correspondance à adresser à :
Robert Aujard - 117, route de Fontenay 85200 Pissotte
Parution : décembre 2012.

Attirer les papillons dans son jardin

Dans la précédente lettre de l'AVQV, nous avons examiné les principales causes de disparition des papillons, « *ces billets doux pliés en deux qui recherchent une adresse de fleur* », comme l'écrivait Jules Renard.

Chacun d'entre nous, dans son bout de jardin, peut participer à la protection des papillons. Peu importe la superficie de celui-ci et son emplacement, en pleine campagne ou au cœur de la ville. On est parfois surpris d'admirer des espèces très intéressantes, même dans les grandes cités. Voici donc quelques tuyaux pour attirer les papillons dans son jardin.

Haro sur les produits chimiques : la pulvérisation de produits phytosanitaires est, on n'insistera jamais assez, une plaie pour les papillons et autres insectes. Le jardinier est souvent, bien qu'il s'en défende, l'un des principaux pollueurs de la nature ! On peut dans la plupart des cas éviter les produits de traitement, par exemple en associant des plantes entre elles. Savez-vous que le bel oeillet d'Inde fait fuir les pucerons en raison de sa forte odeur ? Par ailleurs, de nouveaux produits de traitement sont autorisés en agriculture biologique, et si un traitement s'avère indispensable, il faut privilégier leur emploi.

Un large choix de plantes mellifères : le buddleia, ou arbre aux papillons, est LE végétal qu'il faut posséder dans son jardin pour attirer les lépidoptères. Préférez les buddleias de couleur mauve ou pourpre. Les papillons les préfèrent aux buddleias de couleur jaune ou blanche. Bien d'autres plantes attirent les lépidoptères : la monarde, le sedum de la variété « spectabile », les asters, les marguerites blanches et les lavandes. Ou bien encore, parmi les plantes aromatiques, le thym ou la menthe.

Des légumes pour les chenilles : avant de devenir papillon, l'insecte passe une grande partie de sa vie en

tant que chenille. Il faut donc que les espèces puissent se reproduire dans le jardin. La belle chenille du machaon, l'un des plus grands papillons d'Europe, aime la carotte. Elle est suffisamment rare pour être protégée par le jardinier. Si vous avez de la place, laissez quelques orties pousser dans un coin du jardin. Les chenilles des vanesses, telles que le paon du jour, la petite tortue ou la carte géographique, en raffolent. De nombreuses espèces (demi-deuil, procris, myrtil, amaryllis) apprécient pour leur part les graminées. Vous pouvez donc laisser pousser ces « mauvaises herbes » dans un coin bien délimité de votre jardin, au soleil.



Même dans un jardin de ville, on peut attirer, grâce au buddleia, le splendide Robert le Diable, qui préfère habituellement les lisières forestières.

Il y a donc mille et une façons de protéger et attirer les papillons dans son jardin. Vous pouvez même devenir membre de l'Observatoire des papillons des jardins. Pour ce faire, connectez-vous sur :

www.noecconservation.org.

Roger VOLAT



**Robert Aujard
Citoyen d'Honneur de
la République du
Saugeais.**

Le dimanche 7 octobre 2012, à Gilley (25), notre président, Robert Aujard, a été fait Citoyen d'Honneur de la République du Saugeais, par M^{me} Georgette Bertin-Pourchet, présidente.

Notre association lui adresse toutes ses félicitations pour cette distinction.

